



est il mieux de payer desuite ou d'attendre la decision du juge ?

Par **jenni11**, le **19/05/2009** à **18:59**

bonjour, j'ai un soucis avec mon proprietaire, je lui doit des loyers en retard. Il intente un procès contre moi et ma caution solidaire pour le remboursement des loyers dus.

Je souhaiterais savoir s'il est mieux de régulariser maintenant ou d'attendre la décision du juge ?

vais-je quand meme devoir payer tous les frais après sa décision ou ceux ci seront ils réduits ?
merci d'avance pour votre réponse.

Par **jeetendra**, le **19/05/2009** à **19:23**

bonsoir, prenez contact avec l'une de ses deux associations, ils vous renseigneront, courage à vous, cordialement

Union départementale de l'Aude
31 avenue lattré de Tassigny
Batiment A
11100 Narbonne
aude@clcv.org

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de l'Aude (CIDF-CEDIF) 37
avenue des Pyrénées 11100 Narbonne Tel : 04 68 42 51 30